

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

Loi n°/2016/.....005...../AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION D'UNE
LIGNE DE CREDIT LIBELLEE EN DOLLARS EN DATE DU 12 AOÛT
2015 ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
ET LA BANQUE INDIENNE D'EXPORT – IMPORT.**

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution, en ses articles 72 et 149 :

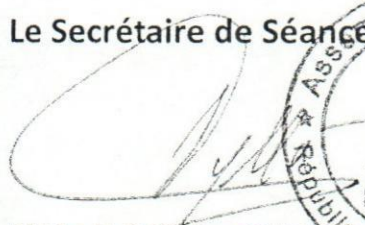
Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la convention d'une ligne de crédit libellée en dollars en date du 12 Août 2015 entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Indienne d'Export – Import.

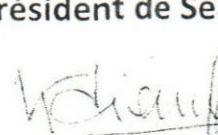
Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de Promulgation sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le...18 JAN. 2016.....

Le Secrétaire de Séance


El Hadj Dembo SYLLA


Le Président de Séance


Claude Kory KONDIANO
